

que c'est là le programme énoncé par le premier ministre pour être mis en pratique de concert avec les provinces. Le premier ministre de la province d'Ontario lui-même s'est déclaré en faveur de la même politique.

Nous sommes grandement redevables à l'honorable député de Winnipeg-Nord pour avoir proposé cette résolution, et je lui promets, au nom du Gouvernement, que ce sujet sera proposé aux délibérations de la conférence inter-provinciale qui doit se réunir à Ottawa dans le cour de l'été.

M. HEAPS: L'honorable ministre ne pense-t-il pas d'expérience qu'il serait préférable de soumettre quelque chose de précis à la conférence, au lieu d'une proposition générale?

L'hon. M. HEENAN: L'honorable député croit, j'imagine, que le comité des relations industrielles et nationales formulerait une proposition précise à l'intention de la conférence?

M. HEAPS: Oui.

L'hon. M. HEENAN: J'ai fait remarquer déjà que nous avons tous les renseignements qu'il soit possible de recueillir sur le sujet. Cependant, si l'on est d'avis que le comité en pourra recueillir davantage, le Gouvernement n'a pas la moindre objection à ce que la résolution soit adoptée.

M. IRVINE: Le comité pourrait examiner les renseignements dont parle le ministre et formuler une proposition.

L'hon. M. HEENAN: L'assurance contre le chômage, tout comme les pensions de vieillesse est recommandée depuis bien des années, mais pour ma part je préférerais la voir en application que de lire toutes les propositions dont elle a fait l'objet.

M. IRVINE: C'est bien, cela.

L'hon. M. HEENAN: Il y a du vrai dans la remarque qui me vient d'un voisin, que nous devons prendre soin de ne pas,—je crois préférable de m'en tenir là. (*Exclamations.*)

L'hon. M. STEVENS: Le ministre sent le terrain glissant.

L'hon. M. HEENAN: Je reconnais qu'il faut trouver quelque moyen d'obvier au chômage. Je ne sais si le mouvement de la main-d'œuvre d'une région à l'autre, suivant l'activité industrielle, serait la bonne solution, mais je sais d'expérience que le système actuel ne vaut pas mieux pour le pays que pour la classe ouvrière. J'entends par là le secours aux chômeurs d'une industrie et l'immigration destinée à satisfaire la demande dans une autre. Le comité ferait œuvre utile, je crois,

[L'hon. M. Heenan.]

s'il pouvait élaborer un système de transport de la main-d'œuvre suivant les besoins de telle ou telle industrie ici ou là. Encore une fois, le Gouvernement n'a pas d'objection au renvoi de cette résolution au comité des relations industrielles et internationales.

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Monsieur l'Orateur, cette résolution ne me dit pas grand'chose. Il est vrai que son objet est simplement de renvoyer le sujet de l'assurance contre le chômage à un comité et généralement je suis plutôt favorable à cette procédure. Depuis deux semaines cependant nos amis de la gauche ne cessent de redire que cela équivaut à la sanction du principe en jeu.

L'hon. M. BENNETT: Dans le cas d'un bill, seulement; il s'agit d'une résolution.

M. YOUNG (Weyburn): Pour moi, je ne suis pas disposé à reconnaître le principe. L'honorable député s'oppose-t-il à ce que cette question soit renvoyée à un comité parce que cette décision impliquerait l'adoption du principe consacré par la résolution?

M. YOUNG (Weyburn): Oui.

M. HEAPS: Mon collègue assumera-t-il la même attitude en ce qui concerne le canal de la baie Géorgienne?

M. YOUNG (Weyburn): C'est différent. Je puis être en faveur de ce principe. Je désapprouve celui de cette résolution, parce que je n'en vois pas le besoin au pays. Il est vrai qu'après une saison morte, en Angleterre, une assurance de chômage peut être nécessaire, mais nos conditions ne sont pas du tout les mêmes. Les Anglais habitent une petite île avec une population dense, et ils ont exploité leurs ressources naturelles autant que le permettent nos connaissances actuelles de la science et de l'industrie. Ils ont appris dès leur enfance à ne s'appliquer qu'à un seul travail. Si l'une de leurs industries languit, ceux qu'elle occupe sont inévitablement jetés sur le pavé, et, comme ils se sont spécialisés dans cette industrie même, ils ne peuvent trouver aucun autre emploi. La distribution des secours peut avoir sa raison d'être en Angleterre, mais chez nous le problème est tout autre. Nous possédons de vastes ressources naturelles qui ne demandent qu'à être exploitées, et si un homme ne peut être employé à un certain travail, il peut en trouver un autre. Il y a, selon les saisons, des occupations qui rapportent des salaires élevés. Un homme peut gagner de cinq à sept dollars par jour en travaillant aux récoltes. La récolte et le battage terminés, il est sans emploi. Pense-t-on qu'il recevra du secours jusqu'à ce qu'il ait autre chose à faire? S'il est éco-